



## *Les Brèves du conseil municipal du 31 janvier 2019*

**Le conseil municipal, réuni en date du 31 janvier 2019, a délibéré.  
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.**

### **1) Rénovation de l'école primaire Charles PERRAULT**

Les marchés du lot 4 « menuiserie PVC/alu » et lot 14 « métallerie » ont été résiliés à la demande de l'entreprise choisie au départ qui ne pouvait plus exécuter ses engagements.

Une nouvelle consultation a été lancée rapidement, l'objectif étant que les travaux soient terminés pour la fin juin 2019. Le lot 4, dont les travaux avaient débuté, a été attribué à la menuiserie Roesslinger pour un montant de 201 862 € TTC et le lot 14 à l'entreprise LIDY pour la somme de 27 746 € TTC.

### **2) Remplacement de la clôture du Mille Club**

La clôture actuelle date de la construction du bâtiment, à savoir les années 70. Vu son état délabré et dangereux, son remplacement a été demandé par les associations utilisatrices de ce local.

Après consultation, les travaux ont été confiés à l'entreprise Est signalisation qui enlèvera l'ancienne clôture, posera une nouvelle ainsi que 2 portails, pour un montant de 9 610 € TTC.

### **3) Rénovation du bâtiment du complexe sportif : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

Cet APD est le résultat de plusieurs réunions de travail avec l'architecte et de la consultation des 3 associations qui utilisent le complexe sportif. Les conseillers municipaux ont approuvé l'APD des travaux de rénovation du complexe sportif pour un montant estimatif de 969 000 € TTC : la commune devrait toutefois bénéficier de subventions pour ce programme. Les travaux devraient être réalisés de mai à fin novembre de cette année.

### **4) Grand débat national du 15 janvier au 15 mars 2019**

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a lancé un Grand Débat National qui se déroule du 15 janvier au 15 mars 2019. Il devra répondre à des questions essentielles réparties en 4 grands thèmes :

1. La fiscalité et les dépenses publiques
2. L'organisation de l'Etat et des services publics
3. La transition écologique,
4. La démocratie et la citoyenneté.

Les contributions des Françaises et des Français peuvent être déposées sur le site [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr) ou envoyées par courrier postal à la Mission Grand Débat – 244, Bd Saint Germain – 75007 PARIS. La liste des débats organisés dans la région est également sur le site. Des stands de proximité dans des lieux de passage peuvent aussi être installés pour recueillir l'avis des citoyens.

- **Un cahier d'expression citoyenne est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie, jusqu'au 15 mars 2019 pour recueillir les doléances des habitants de Volgelsheim.**

Ce cahier sera ensuite transmis au représentant de l'Etat.

### **5) Population légale de Volgelsheim au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

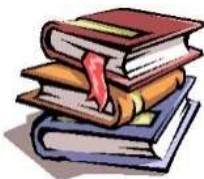
2 671 habitants soit 132 habitants en plus par rapport à 2018.

### **6) Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)**

Les conseillers ont débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui devrait également faire l'objet d'un débat public avec la population en mars (organisé par la Comcom Pays Rhin-Brisach).

## 7) Soutien à une motion de l'Association des Maires de France

Les conseillers ont voté à l'unanimité en faveur de cette motion de l'AMF qui demande reconnaissance au gouvernement du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, du principe : « qui décide paie, qui paie décide » et la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.



## Bibliothèque de Volgelsheim

Durant les vacances scolaires du 9 au 24 février 2019, la bibliothèque sera ouverte **lundi 11 février, lundi 18 février et jeudi 21 février de 13h30 à 17h30.**

### Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides\* évolue.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.



### Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :

[www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)



### Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

**Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.**

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :

[www.ecods.com](http://www.ecods.com)

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...  
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'ALIMENTATION